

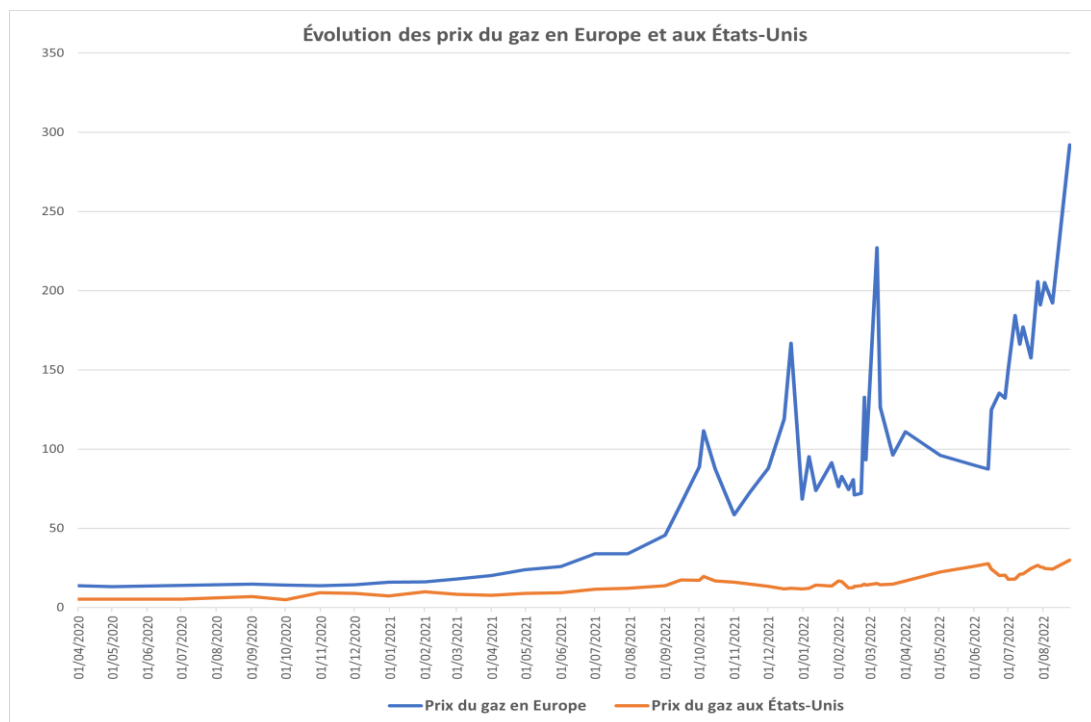
Pistes pour agir sur les prix de l'énergie

29 août 2022

1 Contexte

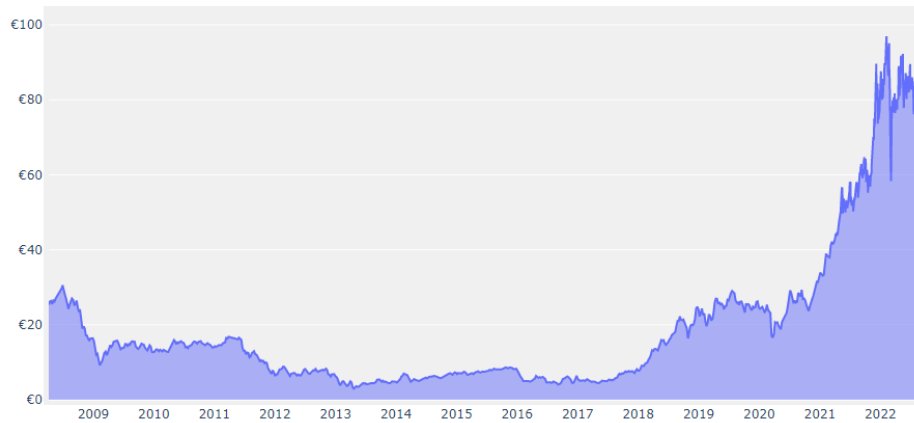
L'économie de notre pays traverse une crise majeure en raison de la forte augmentation des coûts :

- Frais de personnel (+10 % en août 2022) : l'indexation automatique des salaires signifie que les entreprises belges, bien plus que les autres entreprises de l'UE, se heurtent à un problème de compétitivité en plus du problème énergétique ;
- Coût des matières premières et des biens intermédiaires ;
- Coûts énergétiques : l'industrie de la transformation est très dépendante des prix de l'énergie, qui occupent une place importante dans sa structure de coûts. L'explosion des coûts énergétiques¹ est extrêmement préjudiciable à l'équilibre financier de ces industries et donc à leur viabilité ;
- Les prix du CO₂ : ces prix dépendent, entre autres, des décisions européennes concernant la réserve de quotas.



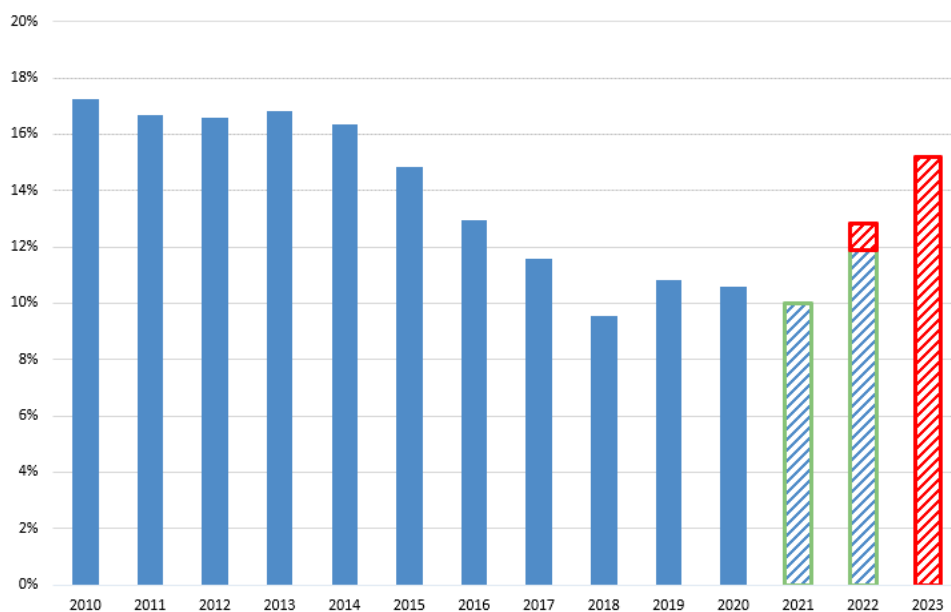
¹Résultant de la combinaison de la réduction des approvisionnements en gaz russe, de la très faible disponibilité des réacteurs nucléaires français et de la sécheresse historique qui frappe l'Europe.

CO2 emission allowance



Source : <https://sandbag.be>

Évolution du handicap salarial absolu par rapport aux pays voisins (en %)



L'explosion des coûts énergétiques est un **problème majeur** pour les industries manufacturières et par conséquent pour l'ensemble de l'économie belge. Plusieurs entreprises ont interrompu leur production ou envisagent de le faire. La flambée des prix de l'énergie signifie qu'il n'est plus rentable de produire certaines matières premières et certains produits, ce qui a un impact sur l'ensemble de la chaîne. Même si le problème de compétitivité européen dû aux prix de l'énergie est une réalité (cf. mesures prises par les autres pays), il est gigantesque par rapport à des pays comme les États-Unis (cf. graphique).

Dans ce cadre, la FEB et ses membres demandent instamment aux différents gouvernements d'agir rapidement dès maintenant et préconisent une série de mesures exceptionnelles rassemblées dans un plan d'action concret. Chaque jour qui passe nous appauvrit collectivement de plus en plus.

Les recommandations de la FEB portent sur des mesures à court et moyen terme, à savoir :

- **Propositions à court terme :**
 - Négocier les prix du gaz (B/EU) ;
 - S'inspirer des systèmes en vigueur dans les autres pays européens (B);
 - Prix day-ahead maximums (EU) ;
 - Libération de quotas de CO₂ depuis la réserve européenne - MSR (EU) ;
 - Encadrement temporaire de crise -TCF (B) ;
 - Surcharges et tarifs d'Elia (B) ;
 - Compensation des émissions indirectes (B);
 - Sensibilisation et investissements dans le domaine de l'efficacité énergétique (B);
 - Chômage temporaire (B).
- **Propositions à moyen terme :**
 - Révision du mécanisme des prix sur le marché de l'électricité (EU);
 - Plateforme énergétique de l'UE (EU/B).
- **Proposition à long terme :**
 - Vision du mix énergétique de demain (B).

2 Proposition d'un plan d'action : à court terme

2.1 Prix d'achat du gaz (prix maximum)

Les pays fournisseurs de gaz/exploitants de champs de gaz, alors que leurs coûts d'exploitation sont relativement stables, profitent très fortement des prix extrêmement élevés du gaz sur les marchés. Or ces prix peuvent être considérés comme des prix anormaux, des « prix de guerre » (et donc des bénéfices de guerre), résultat d'un comportement russe guidé par des intérêts géopolitiques.

Proposition : par conséquent, l'Europe et les États membres, en collaboration avec les importateurs, doivent immédiatement engager des négociations avec les **producteurs pour obtenir des rabais sur les prix du gaz** et, si nécessaire, fixer un prix maximum pour les importations afin qu'ils retombent à un niveau raisonnable. Ce prix maximum doit être assorti de mesures d'accompagnement afin de ne pas mettre en péril la sécurité de l'approvisionnement en gaz.

À cette fin, il est proposé de commencer par des discussions **avec la Norvège**, le plus grand producteur de gaz européen². Ensuite, la même approche devrait être suivie avec les autres grands fournisseurs de gaz. La situation est plus difficile pour les pays exportateurs de LNG (qui font déjà état d'une pénurie au niveau de l'approvisionnement). Des discussions à propos de nouveaux accords sur le gaz pourraient impliquer la conclusion de contrats à long terme, ce que la Commission européenne n'encourage pas à l'heure actuelle.

2.2 Prix de l'électricité (autres pays européens)

En juin, la Commission européenne a accepté de considérer l'Espagne et le Portugal comme une « île énergétique » et les a autorisés à se distancer temporairement des règles du marché intérieur de l'UE. Ceux-ci ont alors plafonné/subventionné les prix du gaz utilisé pour la production d'électricité. Leurs prix de l'électricité sont désormais bien inférieurs à ceux pratiqués dans le reste de l'Europe. *L'introduction d'un tel système au niveau européen doit être étudiée* (ses modalités doivent être mûrement réfléchies, sans quoi la Belgique subventionnera le reste de l'Europe).

Presque tous les autres pays européens ont également adopté certaines mesures.

Proposition : les mesures déjà introduites par d'autres pays européens (comme l'Espagne/Portugal) doivent être étudiées en profondeur et **la possibilité de les introduire au niveau de l'UE doit être envisagée**, moyennant un financement européen.

Cette question ne peut être traitée au seul niveau belge, car cela signifierait que la Belgique subventionnerait des moyens de production au profit de nos voisins.

² Une négociation avec la Norvège fait sens principalement parce qu'ils ne commercialisent leur gaz que par le biais de gazoducs, ce qui signifie qu'ils ne peuvent écouler leur gaz qu'en Belgique, au Royaume-Uni, en France et en Allemagne et qu'ils ne peuvent pas nous menacer de l'exporter par bateau vers d'autres pays. En outre, l'UE autorise la Norvège à accéder à l'EEE, de sorte que l'ouverture d'un dialogue avec cette dernière est tout indiquée.

2.3 Prix de l'électricité (prix maximums day-ahead)

En outre, il existe des plafonds de prix sur le marché de l'électricité à court terme. Ces prix maximums de l'électricité « day-ahead » sont fixés selon un mécanisme spécifique, ce qui signifie que ces plafonds sont actuellement en train d'augmenter. Le plafond a été porté à 4.000 EUR /MWh le 9 mai 2022 et passera automatiquement à 5.000 EUR /MWh le 21 septembre 2022 si rien n'est fait. Le prix horaire maximum affecte le marché futur, qui s'ajuste en fonction du niveau attendu (peut-être 15.000 EUR/MWh l'hiver prochain).

Proposition : le mécanisme de fixation des **prix maximums day-ahead** doit être révisé de toute urgence, en guise de signal, en vue d'abaisser le plafond des prix, par exemple à 2.000 EUR/MWh.

2.4 Prix du CO₂

Le secteur de la production d'électricité fait partie du système européen d'échange de quotas d'émission (ETS). À ce titre, les producteurs achètent sur le marché européen l'ensemble des quotas couvrant leurs émissions de gaz à effet de serre. Cela représente un coût qui fait partie de leur coût marginal de chaque centrale à base d'énergie fossile. Et vu que les centrales au gaz fixent souvent le prix de l'électricité sur le marché, le coût des quotas se retrouve dans le prix de l'électricité. Plus le prix du quota est haut, plus le prix de l'électricité est haut (quand c'est une centrale au gaz ou au charbon qui fixe le prix sur le marché).

L'Europe a assorti le système ETS d'une série de règles qu'elle renforce régulièrement. Dans ce cadre, elle a introduit une « réserve de stabilité du marché » (*Market Stability Reserve, MSR*), à savoir une réserve artificielle de quotas qui n'ont pas été mis sur le marché dans le but d'augmenter le prix du CO₂.

Proposition : compte tenu du prix élevé des quotas de CO₂, qui dépasse largement le niveau fixé par la Commission et qui se répercute sur le prix de l'électricité, **l'Europe devrait libérer des quotas de la MSR** (en adaptant les règles) afin de faire baisser le prix du CO₂ et, par extension, de l'électricité. Ceci est d'autant plus important que certains pays européens (Pologne, Allemagne) relancent de plus en plus de centrales au charbon/lignite (qui émettent plus de CO₂ par MWh produit) au détriment des centrales au gaz, ce qui nécessite plus de quotas et fait monter le prix des quotas d'émission. L'objectif consiste à mettre suffisamment de quotas sur le marché pour ramener le prix dans la fourchette des 40-50 EUR/tonne.

Dans le cadre de ses analyses d'impact, la Commission européenne table sur un prix de 48 EUR tCO₂ en 2030 en vue d'atteindre l'objectif européen en 2030 (à comparer au prix actuel de +/- 95 à 100 EUR/tonne).

2.5 Encadrement temporaire de crise (TCF)

De très nombreux pays utilisent l'encadrement temporaire de crise (*Temporary Crisis Framework, TCF*) en matière d'aides d'État en vue de soutenir leurs entreprises en difficulté. Toutefois, ce cadre est très restrictif pour les entreprises qui consomment beaucoup d'énergie.

Proposition : la Belgique devrait également faire usage des possibilités offertes **par le TCF pour soutenir de manière ciblée les entreprises les plus touchées**, par exemple au moyen d'une intervention fixe dans la facture énergétique de ces entreprises. Pour ce faire, il convient avant

tout de déterminer quels critères doivent être pris en compte pour décider qui peut en bénéficier. Les autorités fédérales et régionales doivent de toute urgence **appliquer ce cadre** pour éviter que l'économie ne subisse des dommages permanents.

2.6 Surcharges (accises incluses) et tarifs d'Elia

Le prix du gaz et de l'électricité se compose du prix de la commodité (molécule de gaz / électrons), des tarifs de transport, des tarifs de distribution et des diverses surcharges.

Proposition : les coûts énergétiques des entreprises peuvent être réduits en **diminuant** les surcharges. Dans cette optique, **les accises doivent elles aussi être réduites** au minimum européen.

Proposition : dans certains de nos pays voisins, **les entreprises baseload et asynchrones bénéficient de tarifs de transport de l'électricité réduits** (jusqu'à 90%). La Belgique devrait en faire de même, tout en couvrant le manque à gagner par le budget de l'État et non en reportant celui-ci sur les autres consommateurs.

2.7 Compensation des émissions indirectes

L'Europe dispose d'un cadre permettant de compenser l'impact du prix du CO₂ dans le prix de l'électricité. Les secteurs concernés par cette réglementation ont été sélectionnés sur la base d'une évaluation fondée sur le prix historique de l'électricité. Cette évaluation ne correspond plus au prix actuel de l'électricité.

Proposition : la liste des secteurs pouvant bénéficier d'une compensation des émissions indirectes doit être étendue grâce à une **nouvelle évaluation basée sur les prix actualisés** de l'électricité.

2.8 Efficacité énergétique

Il est important de continuer à utiliser l'énergie de manière judicieuse, et ce, dans le chef tant des citoyens que des autorités et des entreprises. Il est important que cette baisse de la consommation soit liée à l'efficacité et non à une diminution de l'activité économique.

En raison des prix élevés de l'énergie, les entreprises ont déjà déployé d'importants efforts pour réduire autant que possible leur consommation d'énergie. Les citoyens, les autorités et les entreprises doivent poursuivre et, si possible, renforcer leurs efforts par des mesures concrètes et réalisables, par exemple en réduisant la climatisation ou le chauffage des locaux, en ne chauffant pas les terrains de sport, en fermant les portes extérieures des magasins ou des espaces publics climatisés ou chauffés, etc.

Proposition : il est urgent de mener une **campagne concrète d'information et de sensibilisation**, et ce, tant auprès des entreprises que des citoyens. De nombreux changements de comportement (même minimes) peuvent avoir un effet significatif sur la consommation d'énergie et les factures énergétiques.

Les autorités doivent poursuivre leurs politiques et **programmes spécifiques** afin de continuer à encourager la population, les pouvoirs publics et les entreprises à réaliser des investissements visant à améliorer leur efficacité énergétique.

Enfin et surtout, nos gouvernements et **instances publiques doivent montrer l'exemple**, une revendication qui ne date pas d'hier.

2.9 Chômage temporaire

Les entreprises qui sont temporairement contraintes de fermer leurs portes en raison des prix trop élevés de l'énergie peuvent à nouveau faire appel au régime de chômage temporaire corona.

Proposition: les conditions d'application du **régime de chômage temporaire** doivent être adaptées en fonction des difficultés énergétiques rencontrées dans l'entreprise.

3 Proposition d'un plan d'action : à moyen terme

3.1 Prix de l'électricité (mécanisme de prix)

La fixation du prix de l'électricité se fait sur le marché journalier européen sur la base du coût marginal de la dernière centrale activée (la plus chère) pour répondre à la demande. Il s'agit généralement des centrales électriques au gaz ou au charbon, qui déterminent ainsi le prix du marché day-ahead. Ce prix/coût marginal est fortement impacté par le prix du gaz. Plus le prix du gaz est haut, plus le prix de l'électricité est haut.

Or, pour produire l'électricité qui répond à nos besoins, c'est un ensemble - un portefeuille - de divers moyens de production qui sont activés (centrales nucléaires, PV, éoliennes, centrales au charbon (allemandes), centrales au gaz...). Chacun de ces moyens de production a ses propres coûts et sa propre structure de coût, mais tous bénéficient à l'heure actuelle du même prix de vente de l'électricité sur le marché journalier, celui de l'unité marginale.

Une partie de la production électrique est vendue à l'avance (marché *forward*), de gré à gré (*over-the-counter*) ou via des contrats d'achat (PPA). Une partie de l'électricité (environ 10-15%) est vendue sur le marché journalier. Toutefois, ces contrats peuvent être basés sur le marché spot.

Proposition : selon les consommateurs d'énergie, **le mécanisme d'offre et de prix sur le marché doit être révisé, ne serait-ce que temporairement**, en étroite concertation avec la Commission européenne³ afin que les prix de l'électricité reflètent le coût moyen (+ marge) et constituent un signal d'investissement suffisant.

Il faut donc urgemment analyser la possibilité et le mécanisme à mettre en place au sein d'un groupe de pays pour passer à la fixation d'un prix de l'électricité sur base du coût réel (+ marge) des moyens de production électrique.

³ Ursula von der Leyen calls for 'emergency intervention' in electricity market on 29/08/2022

3.2 Prix d'achat du gaz (plateforme énergétique de l'UE)

La nouvelle plateforme énergétique de l'UE (initiative REPowerEU) permettra de réaliser des achats communs volontaires de gaz, de GNL et d'hydrogène en regroupant la demande, en optimisant l'utilisation des infrastructures et en coordonnant les contacts avec les fournisseurs.

Proposition : la Belgique doit **contribuer au succès de la plateforme** et suivre de près les opportunités qu'elle offre.

4 Proposition d'un plan d'action : à long terme

Notre avenir énergétique se construit aujourd'hui selon une perspective à long terme afin de disposer d'une énergie compétitive et durable tout en bénéficiant d'une sécurité d'approvisionnement.

Proposition : dans cette perspective, il est crucial de disposer d'une vision du mix énergétique de demain (et des mesures y afférentes). Ce mix doit tenir compte de la diversification des sources d'énergie, tout en sachant qu'il est important de garder toutes les options ouvertes et de faire preuve de neutralité technologique. ▪

Nos membres

Près de 50 fédérations sectorielles faisant autorité sont membres de la FEB et représentent plus de 75% de l'activité économique dans notre pays.

MEMBRES EFFECTIFS



MEMBRES ADHÉRENTS

